Nations Unies S/PV.8046



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8046e séance

Mercredi 13 septembre 2017, à 10 h 5
New York

Président :	M. Alemu	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/751)

17-28490 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/751)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Michael Keating, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, et M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Keating et M. Madeira, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Mogadiscio.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/751, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Keating.

M. Keating (*parle en anglais*) : Les problèmes immédiats et à long terme auxquels est confrontée la Somalie restent redoutables, qu'ils soient d'ordre humanitaire, économique, sécuritaire ou politique. L'unité du Conseil et la solidarité de la communauté internationale jouent un rôle essentiel dans les progrès fragiles qui sont enregistrés.

En mars, au moment où j'ai présenté mon dernier exposé (voir S/PV.7905), la crise humanitaire se détériorait rapidement. Grâce à la mobilisation prompte et généreuse de plus d'un milliard de dollars d'aide humanitaire depuis le début de l'année, les organismes compétents sont parvenus à mettre en place un programme de prévention de la famine dont bénéficient plus de 3 millions de personnes par mois. Le pire de la menace de la famine a été évité. Toutefois, les dégâts sur les vies et les moyens de subsistance, en particulier des femmes, des enfants et des groupes marginalisés, ont été considérables. Quelque 900 000 autres personnes ont été déplacées au cours des cinq derniers mois, et le risque de famine persiste. Il est impératif pour les Somaliens d'échapper au cercle vicieux de la récurrence des chocs liés à la météorologie. Les partenaires humanitaires et de développement s'unissent pour renforcer les capacités institutionnelles, consolider la résilience et stimuler la productivité, conformément aux nouvelles méthodes de travail du Secrétaire général. Le Gouvernement fédéral, appuyé par l'ONU et la Banque mondiale, élabore des plans pour une évaluation complète des besoins après une catastrophe suite aux conséquences de la sécheresse, ainsi qu'un cadre de relèvement et de résilience visant à réduire le risque de famine.

La transition pacifique du pouvoir au début de cette année, à la suite du processus électoral, a suscité un sentiment d'espoir et représenté une occasion à saisir. Le Gouvernement fédéral reste déterminé à atteindre ses principaux objectifs, notamment l'amélioration de la sécurité, en particulier à Mogadiscio, la création d'emplois et l'adoption d'une législation clef qui fera une différence, mais la période de sa lune de miel est terminée. Le Gouvernement somalien n'est pas le premier à faire l'expérience de ce phénomène. Les défis politiques immédiats sont compliqués par les relations mal définies entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération, entre les branches exécutive et législative du Gouvernement, entre la Chambre haute nouvellement constituée du Parlement fédéral et la Chambre du peuple. D'autres défis sont liés aux politiques et aux forces influentes qui profitent de la situation pour promouvoir leurs propres intérêts claniques ou leurs ambitions personnelles et recourent à des moyens tels que des menaces de destitution et des motions de censure. La question clef est de savoir si le Gouvernement fédéral pourra gérer efficacement ces circonscriptions et les empêcher de menacer les progrès liés aux objectifs essentiels concernant la stabilité de l'État.

Les relations de travail étroites entre le Président et le Premier Ministre et la détermination du Gouvernement fédéral à fournir des garanties de sécurité et des garanties économiques tangibles à la population sont très encourageantes. Les problèmes immédiats à l'origine des tensions actuelles dans les relations entre les institutions de l'État portent notamment sur la controverse autour du transfert vers l'Éthiopie d'une personnalité bien connue du Front national de libération

de l'Ogaden et des répercussions de la détermination du Gouvernement à maintenir une position neutre dans le différend qui divise d'importants partenaires du Golfe. Ils sont également liés à des différends latents dans le pays, y compris dans l'État du HirChébéli, et à la destitution du Président de cet État, à l'impasse politique dans le Galmudug, où le Président de l'État n'a pas été en mesure de faire progresser les pourparlers de partage du pouvoir et de réconciliation avec Ahl al-Sunna wal-Jama'a, ainsi qu'aux tensions dans la partie sud du HirChébéli.

S'ils ne sont pas réglés, ces problèmes risquent de compromettre les acquis obtenus à ce jour dans le processus de formation d'un État. L'ONU collabore étroitement avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres partenaires afin de jouer un rôle constructif, y compris pour appuyer les élections dans le HirChébéli. Il faut régler les questions clefs qui définiront l'État fédéral, notamment la répartition des pouvoirs et les accords sur le partage des revenus et des ressources entre le Gouvernement fédéral et les États. Ils portent également sur la structure de l'appareil judiciaire, le statut de la région de Banadir, où se situe la capitale du pays, et l'officialisation du statut des États membres fédéraux civils.

Promouvoir la révision de la Constitution fédérale provisoire est donc une priorité. Des consultations utiles sont en cours pour garantir un processus de révision global, bien que les attributions respectives des institutions centrales doivent encore être précisées. La prochaine étape sera l'organisation d'une conférence consultative nationale, prévue en octobre, qui doit convenir d'un projet de plan-cadre de deux années. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la préparation et l'adoption de lois prioritaires, telles que le projet de loi sur les télécommunications et la loi sur la Commission des droits de la personne. L'achèvement de la révision de la constitution est également d'une importance capitale pour le bon déroulement des élections de 2020-2021. Le cadre législatif et l'accord sur le modèle électoral sont nécessaires de toute urgence. Ces mesures aideront à dissiper les doutes quant à la question de savoir si la Somalie peut passer de ce que l'on appelle le modèle 4.5 au suffrage universel.

La crise dans les relations entre les pays du Golfe a affecté la Somalie. Les investissements anticipés et les flux de revenus ne se sont pas concrétisés, et la déclaration de neutralité du Gouvernement fédéral, bien que bénéficiant d'un appui généralisé, n'a pas été bien accueillie par certaines circonscriptions. L'appui continu du Conseil est nécessaire pour protéger la Somalie des effets potentiellement déstabilisateurs des rivalités géopolitiques. Les turbulences politiques actuelles en Somalie doivent être prises au sérieux, mais elles ne doivent pas occulter les progrès constants, bien qu'inégaux, que le pays accomplit.

La Somalie a un grand potentiel économique, que ce soit dans l'agro-industrie, le bétail, la pêche, le commerce ou les sources d'énergie renouvelables et autres, ainsi qu'une population à l'esprit d'entreprise très développé, à l'intérieur du pays et parmi la diaspora. La libération de ce potentiel dépendra de la capacité du Gouvernement et du secteur privé à parvenir à un règlement politique, ainsi que des politiques publiques et des capacités à les appliquer. Il sera fondamental d'augmenter les recettes, que ce soit à partir des sources nationales ou en accédant à des financements à taux préférentiels. Il est essentiel de promouvoir les liquidations des arriérés et d'atteindre un point de décision concernant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui nécessitera le renforcement de la gestion des finances publiques et de l'action internationale. L'appui du Conseil pourrait faire une différence décisive.

Entre-temps, la Somalie reste fortement tributaire de l'aide. Les donateurs traditionnels et non traditionnels, y compris de nombreux membres du Conseil, ont fourni une aide généreuse. Le Premier Ministre demande une aide budgétaire immédiate pour permettre au Gouvernement de tenir ses promesses en matière d'emplois et de sécurité et de renforcer ses relations avec les États membres de la Fédération par l'intermédiaire de transferts budgétaires. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont collaboré étroitement pour mettre au point un dispositif d'appui logistique pour les travaux publics. J'exhorte les partenaires à suivre l'exemple de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suède, qui utilisent un mécanisme de financement de la réforme et des dépenses courantes à cette fin.

La sécurité s'est améliorée à Mogadiscio grâce au plan de stabilisation du Gouvernement fédéral. Cela mérite un appui accru. Toutefois, les Chabab représentent toujours une grave menace et les conditions générales de sécurité dans le pays restent précaires. Lutter contre l'insécurité et la menace constante posée par les Chabab requiert une mise en œuvre énergique de l'accord sur le dispositif national de sécurité et de l'approche globale de la sécurité. Les partenaires

internationaux ont désormais été identifiés et ils ont commencé à travailler sur chacun des quatre volets de l'approche globale de la sécurité, à savoir donner à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) les moyens d'être efficaces et procéder à la transition des tâches de l'AMISOM aux acteurs nationaux; renforcer le secteur de la sécurité en Somalie, notamment les espaces de police et maritimes; promouvoir la stabilisation; et, enfin, prévenir et combattre l'extrémisme violent. Garantir un financement prévisible pour l'AMISOM est une priorité absolue. Les propres délibérations des membres du Conseil la semaine dernière à Addis-Abeba ont mis en lumière les questions essentielles. Le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'AMISOM, prévu en novembre, sera l'occasion d'étudier et de proposer des options de financement, tout en tenant compte des limitations des contributions volontaires.

Ces dispositions doivent être ancrées dans un texte explicatif commun sur les besoins en matière de sécurité de la Somalie dans les cinq prochaines années – un texte partagé par le Gouvernement fédéral, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les principaux investisseurs dans le domaine de la sécurité en Somalie, notamment l'Union européenne et d'autres grands partenaires bilatéraux. Elles doivent être basées sur les recommandations de l'examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies de l'AMISOM, le résultat de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale somalienne, actuellement en cours, et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord sur le dispositif national de sécurité. La réussite de la transition des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM vers les institutions somaliennes chargées de la sécurité exige un appui adéquat et cohérent à la fois pour l'AMISOM et pour les forces de sécurité somaliennes, ainsi que des éclaircissements sur le rôle du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, tandis que la transition se met en marche. Une transition soutenue exige que les conditions politiques et opérationnelles clefs soient remplies. L'AMISOM continue de jouer un rôle indispensable dans la protection des avancées réalisées par la Somalie et du peuple somalien. Les forces de sécurité somaliennes ne sont pas encore prêtes à assumer pleinement leurs responsabilités. Les financements de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes doivent se compléter mutuellement.

La résolution des conflits, la réconciliation locale et la diminution de la violence sont essentielles pour progresser et pour réduire les coûts humains et financiers. L'ONU collabore avec l'IGAD, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres partenaires pour renforcer les capacités nationales de règlement des conflits, ainsi que pour faciliter les accords propres à certains lieux d'affectation. Ces objectifs se sont concrétisés, par exemple, à Gaalkacyo, où des progrès réels sont en train d'être accomplis.

Enfin, la Somalie fait face à des crises immédiates, ainsi qu'à des problèmes structurels fondamentaux, dont certains sont préoccupants en raison de leur aptitude à faire dérailler les progrès politiques. Il restera essentiel de fournir un appui pratique et un encouragement politique aux dirigeants somaliens, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États. Je voudrais, pour finir, remercier les membres du Conseil pour leur engagement constant et uni en faveur de la Somalie, ainsi qu'à l'action l'Organisation des Nations Unies, à moi-même et à mon équipe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Keating de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Madeira.

M. Madeira (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à participer à la présente séance consacrée à la situation en Somalie. Je transmets au Conseil de sécurité les salutations du Président de la Commission de l'Union africaine S. E. M. Moussa Faki Mahamat.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil le 17 mai dernier (voir S/PV.7942), des faits nouveaux importants d'ordre diplomatique, politique et sécuritaire sont survenus en Somalie, qui ont eu un effet considérable et varié sur ce pays. Grâce aux efforts conjoints et à la mobilisation proactive du Gouvernement fédéral somalien, à l'action novatrice menée sur le terrain par les acteurs humanitaires et aux généreuses contributions des partenaires internationaux, la Somalie a pu éviter cette année ce qui aurait pu être une répétition de la sécheresse catastrophique de 2011.

La Mission de l'Union africaine Unies en Somalie (AMISOM) a collaboré étroitement avec les partenaires sous l'égide du Centre de coordination des opérations de lutte contre la sécheresse pour déterminer les difficultés et fournir une assistance pratique aux fins d'une intervention humanitaire efficace par le partage de l'information, l'escorte personnelle et la protection fournies par le personnel en uniforme de l'AMISOM aux missions d'évaluation humanitaires de l'ONU à Adado, la sécurisation des largages effectués par le Programme alimentaire mondial à Houdour, des

engagements civiques dans les zones où est déployée l'AMISOM, la distribution de produits alimentaires et d'autres articles non alimentaires dans les camps de déplacés à Mogadiscio, et la coordination du transport par avion de plus de 18 tonnes d'aliments nutritifs à Bulo Burte. Toutefois, la situation continue de requérir un contrôle étroit et une adaptation constante, car la menace plane toujours sur de nombreux endroits en Somalie. Toute négligence conduirait à une sécheresse, avec de sinistres conséquences.

Un examen conjoint Union africaine – Organisation des Nations Unies a été mené en mai. Tous les rapports adoptés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 12 juillet ont formulé des recommandations portant dotation de l'AMISOM en moyens et en financement nécessaires pour lui permettre d'achever sa transition et d'entamer son retrait.

Depuis le mois de juin, la Somalie subit les retombées de la crise en cours dans le Golfe entre la coalition menée par l'Arabie saoudite et le Qatar. Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais je dois dire que nous sommes heureux que les perturbations de la gouvernance et de l'économie auxquelles l'on s'attendait ont été jusque-là contenues. Mais nous ne savons pas de quoi demain sera fait.

Pour mener à bien son programme politique, le Gouvernement fédéral somalien entend rédiger 19 textes législatifs à présenter au Parlement fédéral pour examen et approbation au cours de sa session actuelle. Ce processus risque de connaître des problèmes liés aux contraintes de temps. Après avoir achevé ses consultations avec les parties prenantes en prélude au lancement d'un processus de révision de la Constitution à l'échelle nationale, le Ministre des affaires constitutionnelles s'emploie maintenant à jeter les bases des réformes politiques et constitutionnelles devant être menées dans le pays avant la tenue d'élections selon le principe « une personne, une voix » en 2020.

Un comité parlementaire conjoint en vue de la révision de la constitution a été établi. L'AMISOM appuie la feuille de route politique du pays sur le transfert du pouvoir en 2021, ce qui est en phase avec la nécessité de réunir les conditions politiques requises pour une mise en œuvre efficace de la stratégie de sortie de l'AMISOM.

Par ailleurs, la Commission électorale nationale indépendante a finalisé son plan stratégique pour les élections de 2020-2021. Toutefois, des difficultés budgétaires se posent déjà comme défi majeur dans la mise en œuvre de ses activités prioritaires. La formation et la consolidation des cadres institutionnels régionaux et la promulgation des lois requises au niveau des régions et de l'État seront essentielles pour régler les problèmes liées à l'instabilité politique régionale, comme ceux que nous observons à HirChébéli, dans le Sud-Ouest et dans de nombreux autres endroits, ainsi que pour trouver une solution durable au dialogue qui n'en finit pas entre le Gouvernement fédéral et Ahl al-Sunna wal-Jama'a. Un règlement durable de ces problèmes aidera énormément l'AMISOM à exécuter son mandat et à mener à terme sa stratégie de sortie assortie de conditions.

L'AMISOM continue de contribuer au renforcement de la sécurité en Somalie malgré les activités asymétriques violentes des Chabab. La cible principale des attaques aveugles menées par les Chabab reste le Gouvernement fédéral, l'AMISOM et les bases avancées des forces nationales de sécurité somaliennes dans tous les secteurs.

Les engins explosifs improvisés (EEI) restent l'arme de prédilection des Chabab. Au cours de la période considérée, rien que dans les zones d'opération de l'AMISOM, il y a eu 139 incidents provoqués par ces engins. Trente-deux explosions d'engins explosifs improvisés ont été évitées grâce à l'action menée par les équipes de l'AMISOM pour identifier et neutraliser ces engins. Malgré le nombre accru des attaques, l'AMISOM est en train de répondre de façon appropriée aux menaces posées par les EEI, vu que le taux d'identification de ces engins explosifs a considérablement augmenté. Toutefois, les civils somaliens restent les principales victimes des attaques traîtresses menées par les Chabab à l'aide des EEI.

De mai à juin, le Gouvernement a lancé à Mogadiscio une force de stabilisation formée d'éléments appartenant aux forces de sécurité somaliennes conjointes, qui a pour une grande part permis que le mois sacré de ramadan soit un mois pacifique. Le public apprécie les mesures prises par le Gouvernement, avec l'appui de l'AMISOM et des partenaires. Mogadiscio est aujourd'hui beaucoup plus sûre qu'hier.

Toutefois, les Chabab sont en train de se mobiliser pour reprendre l'initiative par le biais de leur réseau de cellules Amniyat à Mogadiscio. Il faut les dissuader efficacement de poursuivre cette entreprise – au moyen d'une capacité de collecte du renseignement et d'une action robustes. Ailleurs, on constate divers niveaux d'insécurité, notamment dans les points chauds du pays,

dans l'État du Galmudug et les régions de Hiraan et de HirChébéli. D'autre part, la situation en matière de sécurité à Gaalkacyo est prometteuse suite à la création d'une force de police conjointe de stabilisation et d'application de la loi constituée de 100 agents de police, grâce aux progrès réalisés dans le cadre du dialogue politique entre les Présidents des États du Galmudug et du Puntland en mai 2017 et aux activités de formation de la police menées conjointement par l'AMISOM et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie . L'Armée nationale somalienne et les forces de sécurité du Djoubaland ont joué un rôle de chef de file dans les opérations menées dans le corridor de Djouba, avec l'appui des troupes de l'AMISOM et d'autres partenaires, pour s'acquitter de l'engagement pris d'affaiblir les Chabab avant le lancement du processus de retrait de l'AMISOM.

Suite à la décision d'amnistie présidentielle en faveur des militants des Chabab qui renoncent à la violence et aux idéologies extrémistes, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral somalien ont constaté une augmentation régulière du nombre de membres des Chabab qui ont fait défection de mai à août 2017. Au cours de cette période, au total, 47 militants des Chabab se sont rendus à diverses autorités régionales somaliennes. D'autres éléments des Chabab ont indiqué qu'ils avaient l'intention de faire défection et de se rendre au Gouvernement. Il faut donc faciliter la création de conditions favorables pour que ce processus se poursuive et se développe. Un fait révélateur à cet égard est que l'ancien chef des Chabab, M. Mukhtar Robow, s'est rendu au Gouvernement fédéral le 13 août.

Pour faire face au problème de recrutement d'enfants dans les rangs des Chabaab, l'AMISOM et d'autres partenaires internationaux ont participé à l'élaboration du plan de travail pour 2017-2018 de l'unité de protection de l'enfance au sein du Ministère de la défense, en mettant l'accent sur les enfants associés aux conflits armés.

L'AMISOM, en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien et les partenaires internationaux, continue de mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence de Londres du 11 mai concernant le dispositif national de sécurité et le nouveau Pacte de sécurité, les recommandations issues de l'examen conjoint effectué par l'ONU et l'Union africaine, les décisions contenues dans le communiqué du 12 juillet 2017 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant l'AMISOM et la résolution 2372 (2017) sur le mandat de l'AMISOM jusqu'à la tenue des élections.

Le 2 juillet, en marge du Sommet de l'Union africaine, une réunion ministérielle des pays contributeurs de contingents et de personnel de police à l'AMISOM s'est tenue à Addis-Abeba pour discuter des recommandations issues de l'examen conjoint effectué par l'Union africaine et l'ONU, notamment en ce qui concerne le retrait de l'AMISOM et d'autres tâches connexes. Étant donné que la mobilisation des ressources en faveur de l'AMISOM ne sera pas prévisible ni soutenue après juin 2018 et compte tenu des défis à relever, les participants à la réunion ont décidé de demander à une équipe d'experts techniques de l'Union africaine de proposer des options à celle-ci à la lumière des recommandations issues de l'examen conjoint de l'Union africaine et de l'ONU concernant la stratégie de sortie de l'AMISOM.

Afin de déterminer quels seraient les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre les recommandations issues de cet examen conjoint, une conférence organisée conjointement par la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Gouvernement fédéral somalien sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes s'est tenue à Mogadiscio, du 24 au 28 juillet. Cette conférence, qui a réuni les experts en matière de sécurité des deux parties, a permis à l'AMISOM et aux forces du Gouvernement fédéral somalien de discuter des impératifs liés à ce transfert. Les participants à la conférence ont discuté du transfert et de la reprise des bases opérationnelles avancées de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes pour permettre à 1000 soldats de l'AMISOM de participer à des opérations militaires de grande envergure avant le lancement du processus de retrait en décembre.

Le Gouvernement fédéral somalien a présenté ses priorités, notamment la nécessité d'évaluer l'état de préparation opérationnelle des forces de sécurité nationales somaliennes et des bases opérationnelles avancées en tant que première étape de la transition ainsi que la nécessité de donner aux forces de sécurité nationale somaliennes les moyens nécessaires en termes de formation, de mentorat, d'infrastructure, de matériel, d'approvisionnement et de mobilité pour que ces forces soient à même d'assumer progressivement et efficacement les responsabilités en matière de sécurité actuellement dévolues a l'AMISOM.

Le Premier Ministre Hassan Kheyre a ouvert la conférence sur l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle organisée par le Gouvernement fédéral somalien le 15 août 2017 à Mogadiscio. Cet exercice mené par le Gouvernement fédéral somalien avec la participation active de l'AMISOM, de l'ONU, des partenaires internationaux et des États membres fédéraux est conforme à la résolution 2372 (2107) du Conseil et aux buts et objectifs de l'approche globale. Une fois cet exercice terminé, on devrait avoir une idée très crédible de la forme, de la taille, des capacités et de l'état de santé des forces de sécurité nationales somaliennes – y compris les effectifs –, ce qui permettra de déterminer les mesures essentielles à prendre en vue d'un transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes sous certaines conditions. Cet exercice est essentiel si nous voulons procéder à un transfert de responsabilités qui nous permettrait de préserver les progrès réalisés jusqu'à présent grâce à nos efforts conjoints sur le plan matériel, financier et humain.

La police de l'AMISOM a apporté son appui à la vérification en cours des effectifs de la police somalienne. Cet exercice n'est pas encore terminé. Dans le prolongement de la conférence organisée conjointement par la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Gouvernement fédéral somalien sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes en août, les commandants de l'AMISOM et des forces de sécurité nationales somaliennes ont organisé une séance de planification en vue de la coordination d'opérations conjointes pendant le reste de l'année et au-delà, dans le but de perturber, d'affaiblir et de contenir les Chabab et d'autres groupes armés, de protéger les centres de population, d'ouvrir et de sécuriser les principales routes d'approvisionnement et de conclure un accord réaliste sur le transfert de certaines bases opérationnelles avancées en Somalie.

Le Conseil n'est pas sans savoir que l'Université de Mogadiscio a déjà été transférée aux Somaliens. Ces derniers doivent reprendre le contrôle de l'Académie et de quatre autres bases d'opérations. Mais, compte tenu des ressources, nous ne transférerons ces positions que lorsque les Somaliens eux-mêmes nous auront fait savoir qu'ils sont prêts à les reprendre. Entre-temps, il y a quelques jours à Addis-Abeba, le 5 septembre, le Comité de coordination des opérations militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie a tenu sa vingt-quatrième réunion, au cours de laquelle il a convenu, d'une part, de la voie à suivre pour mettre en œuvre la résolution 2372 (2017), s'agissant d'une réduction initiale des effectifs militaires de l'AMISOM de 1 000 soldats avant décembre, et, d'autre part, des nouvelles tâches de l'AMISOM. Cet exercice a déjà commencé. Nous avons déterminé de combien de soldats chaque contingent devra être réduit. Le Comité a également décidé de créer une équipe d'experts pour étudier diverses options, notamment un plan détaillé concernant la sortie de Somalie de l'AMISOM, dans le cas où le plan convenu aussi bien à Londres que dans le cadre du Comité d'examen ne serait pas doté des ressources nécessaires à sa mise en œuvre effective.

Le Conseil de sécurité a souligné qu'il était important d'assurer à l'AMISOM un financement prévisible, durable et souple. Le 22 août, le Chef du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie a informé les donateurs potentiels de l'état du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne, en amont de la conférence des donateurs prévue en septembre. Sur les 94,6 millions de dollars qui ont été récoltés par le fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, seuls 388 593 dollars sont des fonds disponibles non engagés. Quant aux 52,2 millions de dollars levés pour l'Armée nationale somalienne, là encore grâce au fonds d'affectation spéciale, un solde de 3,8 millions de dollars est disponible pour les 10 600 soldats censés opérer aux côtés de l'AMISOM.

Aux termes des structures convenues à Londres et à la suite de l'examen conjoint réalisé par l'ONU et l'Union africaine, le rôle du premier maillon – que l'AMISOM codirige avec le Gouvernement fédéral somalien – est d'identifier, d'organiser, de planifier et d'exécuter les activités visant à mobiliser un flux concret, adapté, prévisible et durable de ressources matérielles, techniques et financières afin de permettre à l'AMISOM, dans le cadre d'une coopération, d'une coordination et d'une complémentarité étroites avec les Forces nationales de sécurité somaliennes et leurs partenaires, de mener à bien des opérations conçues pour continuer de déstabiliser et détruire les Chabab et autres groupes armés; de protéger les centres de population et de favoriser les processus de réconciliation; d'ouvrir et de sécuriser les principales voies d'approvisionnement; d'appuyer le renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité somaliennes à divers niveaux; de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; d'appuyer le rétablissement et l'élargissement rapides de l'autorité de l'État; et de mettre en œuvre un transfert progressif et sous conditions des responsabilités en matière de

sécurité de l'AMISOM aux institutions somaliennes, de telle manière que le terrain gagné jusqu'ici contre les Chabab ne puisse pas être de nouveau perdu.

Conformément aux dispositions de l'approche globale de la sécurité et au dispositif national de sécurité, cela impliquera un changement stratégique progressif des méthodes de fonctionnement de l'AMISOM, qui ne sera plus chef de file mais remplira un rôle de soutien, dans le cadre d'une planification de la transition qui vise à faire en sorte que les Somaliens assument de plus en plus de responsabilités et jouent un rôle toujours plus important dans la mise en place des conditions nécessaires à la création et à l'entretien d'un environnement de paix, de sécurité et de stabilité accrues en Somalie. Il s'agira également de définir les options et modalités qui permettront d'assurer effectivement à l'AMISOM un financement prévisible et durable.

Pour terminer, je me dois d'insister sur le fait que ce financement prévisible est indispensable pour permettre à l'AMISOM de rester en Somalie et pour faire en sorte que l'AMISOM et l'Union africaine soient en mesure d'honorer leurs obligations en vertu de la résolution 2372 (2017). Il est essentiel que nous puissions entreprendre les activités que l'on attend de nous de manière responsable et honorable, et dans le plein respect de la vie humaine. À défaut, les perspectives seraient lugubres. Nous serons peut-être contraints de revoir tous nos engagements si le financement nécessaire n'est pas disponible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Madeira de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés détaillés M. Michael Keating, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, ainsi que M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

L'Uruguay se félicite du nouvel élan insufflé par la Conférence de Londres sur la Somalie qui s'est tenue le 11 mai, car il sera très important pour différentes facettes du processus politique. Nous apprécions tout particulièrement les progrès notables réalisés dans le cadre du processus de révision de la constitution, progrès dont a attesté la présentation à la communauté internationale du projet de plan-cadre élaboré par le Ministre fédéral des affaires constitutionnelles, selon lequel l'exercice serait achevé en deux ans. De même, à la Conférence de Londres sur la Somalie, le Gouvernement fédéral somalien s'est engagé à tenir des élections au suffrage universel en 2021 et à étoffer la loi électorale avant la fin de 2018.

En droite ligne de ces engagements, l'Uruguay se félicite que la Commission électorale nationale indépendante ait finalisé son plan stratégique quinquennal pour la période 2017-2021, lequel précise les détails des opérations électorales à venir et inclut le calendrier d'un référendum sur la constitution et des élections au suffrage universel. L'Uruguay considère fondamental de continuer à avancer vers une évolution positive s'agissant de la réconciliation dans le pays, et réaffirme son appui à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie, afin qu'elle devienne un pays démocratique, stable et prospère.

En dépit de certaines améliorations qui ont résulté des mesures de sécurité prises par le Gouvernement fédéral somalien, et des efforts continus de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et de la Mission de l'Union africaine en Somalie, les conditions de sécurité à Mogadiscio restent instables. L'Uruguay condamne la menace constante que fait peser le mouvement terroriste des Chabab, principale menace à la paix et la sécurité en Somalie – problème qui reste latent dans le centre et le sud du pays, en dépit des mesures qui ont été prises. L'Uruguay est particulièrement préoccupé par le fait que le mouvement des Chabab n'hésite pas à recourir à la violence pour faire entrave aux activités d'aide destinées aux civils et aux travailleurs humanitaires. Il est urgent de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité et il est d'une importance vitale que ce soit le Gouvernement fédéral somalien qui s'approprie et dirige le processus.

L'Uruguay reconnaît que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) reste essentielle pour assurer la sécurité en Somalie à moyen terme. La transition de l'AMISOM doit être organisée et soutenue de façon à marquer la fin de la présence de la sécurité internationale en Somalie sans réduire à néant les avancées obtenues de haute lutte ces 10 dernières années, comme le Secrétaire général l'indique à juste titre dans son rapport (S/2017/751).

L'Uruguay insiste une fois encore sur la nécessité de protéger les populations civiles, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées, et encourage

le Gouvernement fédéral somalien à rechercher la médiation et la stabilité, en particulier dans les zones où l’accès aux fournitures et à l’aide humanitaire est vital. Nous souhaitons également que les droits civils des femmes somaliennes soient respectés afin de garantir leur pleine participation à la vie politique du pays.

En ce qui concerne les enfants associés aux Chabab qui ont été capturés au Puntland et qui ont déjà été libérés, les peines de prison de 40 d’entre eux n’ont pas encore été annulées. L’Uruguay s’associe à l’appel du Secrétaire général, de la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie et de l’UNICEF, et exhorte les autorités du Puntland à faciliter la libération de ces enfants et à continuer de collaborer avec l’ONU en vue de leur réinsertion.

L’Uruguay reste alarmé par les cas de violence sexuelle à l’égard des femmes et des filles vivant dans des camps de personnes déplacées. Il est indispensable d’améliorer le cadre juridique, les systèmes de protection des droits de l’homme, ainsi que la capacité et la légitimité des institutions pour aider à combattre l’impunité, améliorer la reddition des comptes dans les cas de violations des droits de l’homme et encourager ainsi la réconciliation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bermúdez de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : C’est un grand honneur pour moi de m’adresser aujourd’hui au Conseil de sécurité au nom de la Somalie. Je suis ravi de partager notre expérience avec nos partenaires clefs, qui ont tous appuyé notre pays et notre peuple à l’heure où nous en avions le plus besoin.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétariat, le Secrétaire général et son équipe à New York et en Somalie de s’être engagés en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Somalie.

Comme le Conseil le sait, la Somalie a mené à bien un processus électoral long et compliqué, le 8 février. Ce jour-là, les représentants du peuple somalien ont voté pour le changement et une nouvelle direction pour notre pays en élisant le Président Farmajo. Nous sommes conscients de l’énorme soutien public dont bénéficie le Gouvernement fédéral somalien à la suite de cette élection, mais nous savons aussi que le peuple somalien nourrit des attentes élevées après l’élection du Président Farmajo et la désignation de son Premier Ministre, Hassan Ali Kheyre, à commencer par l’amélioration de la sécurité et la fourniture des services de base tels que la santé et l’éducation. Bien que le Gouvernement fédéral somalien travaille sans relâche pour répondre aux attentes de tous, l’espoir immédiat est d’améliorer progressivement les conditions de vie de nos citoyens.

Malgré les énormes défis auxquels nous sommes confrontés, la Somalie s’efforce d’instaurer une sécurité durable qui permettra à notre pays de rester en paix avec lui-même et avec la communauté mondiale. Nous pensons que la seule façon de rétablir complètement la Somalie est de renforcer nos institutions démocratiques. À cette fin, le Gouvernement du Président Farmajo n’a ménagé aucun effort pour réaliser la promesse centrale de sa campagne, qui était de combattre les trois principaux ennemis de la Somalie – le terrorisme, la corruption et la pauvreté.

Le Gouvernement fédéral somalien s’attache à mettre en œuvre une bonne politique qui, selon nous, doit être inclusive, participative, dynamique et pratiquée sur un pied d’égalité. À cet égard, le Gouvernement fédéral somalien est déterminé à consolider le système fédéral de gouvernance, qui n’est en place que depuis 2004. Notre vision d’ensemble est de parvenir à une union solide et coopérative qui travaille pour tous les Somaliens et renforce l’équité et la bonne gouvernance. Nous nous sommes fort heureusement rapprochés de cet objectif, comme en atteste la création historique du nouveau Conseil national de sécurité, qui comprend les États membres fédérés. Le Conseil national de sécurité n’est pas uniquement une plateforme de dialogue sur les questions de sécurité, il permet également d’aborder des questions plus générales d’intérêt national.

Le Gouvernement fédéral somalien et les États membres fédérés, de concert d’autres parties prenantes, sont actuellement engagés dans une discussion approfondie sur des questions d’importance nationale, y compris un dialogue sur le partage des ressources naturelles et nationales. Ces questions et d’autres seront abordées dans le contexte du processus de révision de la Constitution. Les dirigeants somaliens savent que la Constitution est le document qui les unit et constitue le texte fondamental sur la base duquel les décisions pour l’avenir seront prises.

La sécurité demeure une priorité pour le Gouvernement fédéral somalien. Le nouveau dispositif national de sécurité et le Pacte de sécurité nous donnent les outils dont nous avons besoin pour renforcer l’Armée

nationale somalienne et mettre en place un modèle de police amélioré. En collaboration avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), nous sommes convaincus que nous pourrons vaincre les Chabab dans les quelques années à venir. Une fois que nous aurons reconquis les territoires restants et sécurisé les routes d'approvisionnement, nous stabiliserons le pays en mettant en place des administrations locales en collaboration avec les États membres fédérés. Nous estimons que les communautés sont les mieux placées pour collaborer avec les autorités locales, étatiques et fédérales pour stabiliser le pays.

Toutefois, le Gouvernement fédéral somalien ne peut vaincre les Chabab sans les outils nécessaires. Depuis trop longtemps, nos forces de sécurité luttent contre les groupes terroristes en utilisant les mêmes armes légères, principalement des AK-47. Malgré le courage de nos hommes et nos femmes en uniforme, nous étions enfermés dans des batailles asymétriques avec les terroristes. Sans les forces de l'AMISOM, qui sont dotées d'armes lourdes, nous ne pourrions pas vaincre les Chabab. L'embargo sur les armes imposé de longue date à la Somalie limite considérablement notre capacité à nous procurer des armes lourdes, en dépit de la levée partielle de cet embargo en 2013. Le moment est venu pour que la Somalie puisse avoir accès à des armes qualitativement meilleures que les terroristes. À cet égard, nous demandons à cet organe, le Conseil de sécurité, d'envisager d'établir une feuille de route claire en vue de la levée totale de l'embargo sur les armes. Elle inclurait les améliorations que nous devons apporter à notre gestion des armes et à nos systèmes de commandement et de contrôle.

Lors de la réunion du Comité de coordination des opérations militaires, tenue le 5 septembre à Addis-Abeba, les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM se sont mis d'accord sur la mise en œuvre de la réduction des effectifs, comme envisagé dans la résolution 2372 (2017). L'AMISOM commencera à planifier son retrait avant mai 2018 et devrait l'achever d'ici là, s'il n'y a pas de mécanisme de financement prévisible et durable mis en place au-delà de cette date. Mon gouvernement et le peuple somalien sont reconnaissants des sacrifices que l'AMISOM a consentis au cours des 10 dernières années pour aider à rétablir la paix en Somalie.

L'AMISOM a fait un excellent travail, mais l'Armée nationale somalienne et les Forces nationales de sécurité somaliennes sont toujours confrontées à de nombreux défis, notamment le manque de capacités en général et les conséquences de l'embargo sur les armes. L'Armée nationale somalienne n'est pas prête à assumer la responsabilité de la sécurité en Somalie, et le retrait prématuré de l'AMISOM en mai 2018 risque de nous mener droit au désastre. Il est essentiel que l'AMISOM reçoive un financement prévisible et durable au-delà du 31 mai 2018.

S'agissant de l'assistance que nous avons reçue de nos amis dans le secteur de la sécurité, nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires de leur appui constant et indéfectible au fil des ans. Beaucoup fournissent un soutien financier, tandis que d'autres apportent une assistance technique et logistique. Un partenaire que je voudrais remercier tout particulièrement est l'AMISOM. Ses forces de maintien de la paix travaillent avec nous depuis 10 ans, bien plus longtemps que prévu. Pendant cette période, elle a perdu de nombreux soldats dans ses efforts pour aider la Somalie à vaincre les Chabab et à reconstruire son secteur de la sécurité.

Il est nécessaire d'améliorer sensiblement la coordination entre les partenaires internationaux dans le domaine de la sécurité – c'est là un élément vital de la reconstruction de nos services de sécurité. Le Gouvernement fédéral somalien se félicite des efforts qui ont été faits pour tenter de remédier à ce problème crucial par le biais de la création du Groupe d'assistance globale à la sécurité. Ce dernier, en étroite collaboration avec le Bureau de la sûreté nationale, doit mettre fin à la duplicité et à la fragmentation du secteur d'appui à la sécurité. De notre côté, le Conseil national de sécurité est appelé à remplir cette fonction.

Depuis trop longtemps, l'analyse classique est que la Somalie est un problème à fixer et que sa population est devenue un parfait exemple d'effondrement humanitaire du fait de l'incapacité de l'État à faire son travail. Aujourd'hui, le Gouvernement fédéral somalien est déterminé à saisir cette occasion en or et à développer et fournir des services de meilleure qualité pour bâtir une Somalie plus solide, forte et prospère mue par les espoirs et les aspirations de son peuple. C'est le meilleur moyen de poursuivre le processus visant à faire évoluer la thèse dominante.

C'est avec votre aide et votre appui à l'initiative de sécurité dirigée par le Gouvernement fédéral, Monsieur le Président, que le chapitre le plus sombre de l'histoire de la Somalie va se clore. Le peuple somalien

est plein d'espoir et son gouvernement est déterminé à se mobiliser pour répondre à ses attentes.

Comme nous le savons également, le gu, la saison des pluies, qui a duré de mars à juin, est arrivé tard, avec des précipitations inférieures à la moyenne dans certaines régions, ce qui a aggravé le risque de famine dans de nombreuses parties de la Somalie. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a estimé en février ou mars que 3,2 millions de personnes avaient besoin d'une assistance immédiate. Si la guerre a été évitée grâce à l'aide de nos partenaires, la menace de la famine persiste en cette deuxième moitié de l'année. Le Gouvernement fédéral somalien demeure profondément préoccupé par la crise humanitaire. Nous appelons une fois de plus nos partenaires internationaux à nous venir en aide en nous versant des fonds supplémentaires pour maintenir le niveau actuel de l'action humanitaire et sauver la vie de nombreux Somaliens.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.